

 SECTION 	Comité Technique Local		
	Du 21 Janvier 2022		
E-mail :	fo.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr fo.ddfip63@gmail.com		
Téléphone :	06-49-04-11-89		

➡ **Liminaire téléchargeable sur le site local**

Les représentants **FO-DDFIP63** ont lu leur liminaire avant de quitter la séance.
 Nous ne voulons pas être associés aux suppressions d'emplois annoncés par le PLF2022.

Nous revendiquons toujours l'arrêt des suppressions d'emplois et le recrutement par voie de concours et le dégel du point d'indice ainsi que la revalorisation du régime indemnitaire.

Situation des emplois au 1^{er} janvier 2022 : pour information

Données issues du document « Fiche 4 » Dossier CTL emploi PLF 2022

	A+	A	B	B géo	C	Total	
Situation au 1 ^{er} janvier 2021		80	124	373	9	241	827
Situation au 1 ^{er} janvier 2022		71	122	381	9	245	828
Différence		-9	-2	8	0	4	1

Attention

Nouveau Service SLR à RIOM		2	0	8	0	5	15
----------------------------	--	---	---	---	---	---	----

Si les chiffres font apparaître un emploi supplémentaire au sein de la DDFIP63... La réalité est tout autre.
 En effet, sans l'arrivée du SLR à RIOM, nous aurions perdu pas moins de 14 emplois !

Depuis 2012, la DDFIP63 a perdu 223 emplois !



Suppressions des caisses espèces au sein de la DDFIP63 : pour information

La DGFIP préconise de conserver 1 à 3 caisses résiduelles au sein d'un même département. La DDFIP63 fait le choix d'en conserver deux sur l'agglomération de Clermont-Ferrand :

→ celle de la DDFIP,

→ celle du SGC Clermont Auvergne Métropole.

Les paiements par CB seront encore possible dans les autres caisses mais les usagers devront d'abord être informés des autres possibilités offertes pour le paiement de leurs factures :

- Paiement par CB par le biais de Payfip
- paiement espèces et/ou CB auprès des buralistes partenaires *
- paiement espèces possibles sur les caisses résiduelles si pas de Data-Matrix *

Une étude va être réalisée courant 2022, afin de déterminer si il faut maintenir les deux caisses résiduelles ou une seule.

* paiement espèces possibles dans la limite du plafond de 300 €.



Relocalisation – Installation SLR à Riom en 2022 : Pour information

Les travaux ne sont pas encore commencés. Les crédits dédiés viennent de la Centrale et, pour l'heure, ils en sont au recrutement d'un Maître d'oeuvre.

Une première « assignation de payes » (40. 000 qui doivent arriver des SLR de Grenoble, Tours, Montpellier, Amiens) doit avoir lieu en octobre 2022 et verra l'arrivée de 15 agents et un responsable. Une deuxième assignation arrivera au mois de septembre 2023 et l'arrivée de 17 agents.

L'équipe finale devrait être composée de 32 personnes (sans compter les collègues de Clermont qui traitent déjà des salaires « DGFIP ») plus un encadrement composé d'un AFIPA, d'un IDIV et d'un inspecteur.

Monsieur le Président et la Centrale ont mis en place une réflexion sur le sujet de la formation en amont de l'affectation en SLR. Il souhaite qu'une première vague de formation puisse avoir lieu dès avril/mai 2022.



Les effectifs concernés par la relocalisation du SLR de Riom sont présentés ci-après pour l'année 2022

- Postes de travail à implanter (au 01/09/2022)					
	A+	A	B	C	Total
Postes à implanter SLR RIOM	2*		8	5	15
<i>Pour rappel : SLR antenne Clermont-Ferrand</i>		1	10	3	14

*1AFIPA et 1 idiv CN (poste idiv transféré de la direction)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**N'hésitez pas à nous contacter si besoin !!!
N'hésitez pas à nous contacter si besoin !!!**

Les élus en CTL : Titulaires → Christine PEREIRA – Cécile SORIANO
Suppléants → Marie-Claire ORBAN – Jean-Marc LE FAY